

**PRESIDENCE**

**JURYS DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

**ARRETE N° 2025-126-116**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.613-32 à 37 ;
- Vu la convention de partenariat avec les lycées publics et privés sous contrat : inscription cumulative des élèves de CPGE en Licence 3

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les jurys chargés de valider les études supérieures des Licences de l'UFR de Sciences économiques, Gestion, Mathématiques et informatique de l'année 2025-2026 sont composés comme suit :

Diplôme	Composition du jury
LICENCE de Droit, Economie, Gestion MENTION : Economie et Gestion PARCOURS TYPE Economie	- OHEIX Valérie (présidente du jury) - DE SEVERAC Béatrice (membre du jury)

**ARTICLE 2 :**

Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui au regard de ce dossier. Il vérifie si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux aptitudes, compétences et connaissances exigées par le règlement du diplôme ou du titre postulé.

Par sa délibération, le jury décide de l'attribution (totale ou partielle) ou de la non-attribution du diplôme visé.

En cas de validation partielle, le jury précise les Eléments constitutifs (EC) ou Unités d'Enseignement (UE) de la troisième année de Licence qui devront être acquis ultérieurement en vue de l'obtention du diplôme postulé.

**ARTICLE 3 :**

Madame et Messieurs le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, Gestion, Mathématiques et informatique, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 9 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,  
Madame la Vice-Présidente de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire,  
Meglena JELEVA

